

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2009.

Présents : Mmes Ch. Merkt , A. Marie Seigeot

Mrs : F. Busser , Ch. Le Cosquer, D. Hainin , D. Munier , S. Rivière , P. Rougy
P.Vincent. Roy

Absente : V. Ehret (pouvoir donné à P.V. Roy)

Compte-rendu de la séance du 3 Juillet.

La lecture du compte-rendu permet de préciser que la DDEA accomplit sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) de façon satisfaisante. L'établissement du programme d'aménagement des entrées routières du village et l'appel d'offres pour le choix d'un maître d'œuvre se sont déroulés suivant le calendrier prévu. Prochaine réunion le mardi 22 Septembre à 9h30.
Le compte-rendu est adopté sans autre remarque.

Aménagement des entrées du village.

Les procédures sont en cours. Un appel d'offres a été communiqué à un certain nombre de cabinets de géomètres pour réaliser les levés topographiques indispensables. Le délai est fixé au 12 septembre à 12h.

Le maire donne lecture du programme tel qu'il a été élaboré par la DDEA , suite aux premières réunions. Le programme est approuvé à l'unanimité.

Le dossier d'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre a été envoyé à une dizaine de cabinets spécialisés, il a en outre été publié sur le site internet de l'Association des Maires. Le délai est fixé au 19 septembre à 12h. Le choix pourra donc être effectué à la réunion du 22/09.

Le calendrier prévoit un avant projet pour fin 2009 , ce qui permettra de faire les demandes de subvention début 2010. Une réunion publique permettra à tous administrés de connaître et de discuter l'avant-projet

Autres travaux.

Ils sont bien sûr fonction du coût des aménagements des entrées restant à la charge de la commune. Sont envisageables : la peinture extérieure de l'église ; deux entreprises doivent fournir un devis. Le nettoyage extérieur du clocher, avec réhabilitation des abat-sons ; un devis est attendu. La consolidation du soubassement rocheux de l'église ; l'entreprise Techno-Vert de Taillecourt sera consultée.

En attendant il est opportun d'appliquer du mortier projeté sur la partie la plus inquiétante.

Par ailleurs l'éclairage du terrain de boules est en instance : Vigilec doit préciser le devis fourni l'an passé.

Modification de statuts.

Le SIAGEP doit modifier ses statuts pour pouvoir poursuivre l'enfouissement des réseaux dans les mêmes conditions pour les communes. Par ailleurs il réduit légèrement le nombre des conseillers au Comité Syndical. Ceci n'affecte pas les petites communes.

Le conseil municipal approuve ces modifications de statuts du SIAGEP

Par ailleurs le Syndicat de l'Aeroparc modifie ses statuts pour : intégrer la communauté de communes de la Haute-Savoireuse, ouvrir le syndicat au Conseil Général et alléger le nombre des membres du comité syndical.

Ces modifications sont approuvées.

Remplacement de V. Barencourt.

Mme V. Barencourt ayant quitté la France métropolitaine, elle doit être remplacée au Conseil d'Ecole et comme suppléante au Syndicat de la Fourrière. P. V. Roy est désigné par le Conseil Municipal pour la remplacer dans ces délégations.

Dates à retenir.

La cérémonie commémorative des Fusillés aura lieu le Dimanche 11 Octobre selon les horaires habituels. La préparation se fera comme les autres années. Au préalable un nettoyage du monument et des cénotaphes sera réalisé par sablage.

Le recensement de la population du village est prévu en 2010 , entre le 20 Janvier et le 20 Février. Il sera nécessaire de recruter un agent recenseur.

Divers.

Le prix des concessions perpétuelles au cimetière , resté inchangé depuis des décennies, est porté à 60€ .

Les deux coupes prévues dans les forêts communales seront mises en vente le 1° Octobre à Grand Charmont. (500m3 environ)

La barrière située sur le chemin du Chauffour est fermée par un cadenas. Les dépôts sauvages de toute nature , la salubrité publique et la législation en vigueur ont imposé cette solution.. Le Conseil Municipal précise qu'il est hors de question de prêter, à plus forte raison de donner une clé à qui que ce soit. S'il y a ponctuellement une nécessité avérée d'accès par un véhicule on demandera au maire ou à un adjoint l'ouverture du passage, qui sera refermé ensuite par ses soins.

L 'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45